LES RENDEZ VOUS D’EXPERIENCE

En 2019, l’Auto-École de la Mairie vous proposera des RV d’expériences ( horaires précis à venir lorsque le projet de loi sera précisé)

## **Principe** Ces RV seront proposés aux conducteurs novices, sur la base du volontariat et permettront de raccourcir la période probatoire à 2 ans au lieu de 3 dans le cadre de la formation traditionnelle ; à 1 an et demi au lieu de 2 dans le cadre de l’AAC. De même, la récupération des points sera augmentée tous les ans pour les conducteurs n’ayant pas commis d’infractions. Les modalités réglementaires seront bientôt précisées.

**Objectifs**  
Ces stages permettent d’échanger sur son expérience de la conduite, d’appréhender les limites du système de circulation et de comprendre que la conduite est une activité sociale, nécessitant le respect de normes.

**Le déroulement des stages**

Ces formations comprennent des phases de conduite et d’animation en salle ou uniquement des ateliers en salle.  
Les stagiaires seront formés à partir de cas concrets centrés sur les thèmes de la vitesse, de l’alcool, de la fatigue et de la vigilance.

Les évolutions en matière de réglementation, d’infrastructures et de techniques automobiles sont particulièrement traitées dans les stages seniors.